

# L'aménagement du centre-bourg se poursuit

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DES JUSTES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

Dans le cadre d'une démarche globale de revitalisation de son centre-bourg, la commune de Saint-Gérard-le-Puy a mené une concertation avec les habitants, le réseau associatif, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Ce plan se concrétise désormais par un programme d'actions à engager dans les cinq prochaines années. L'enjeu principal étant de reconstruire un maillage d'espaces publics qualitatifs qui donnerait une structure à l'ensemble du bourg.

Le conseil municipal a décidé de retenir un mandataire qui sera chargé de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place des Justes et de la place des Vots. La mission comprendra deux tranches : une tranche ferme (aménagement de la Place des Justes) et une tranche optionnelle (aménagement de la Place des Vots), qui ne sera lancée qu'une fois l'ensemble des financements obtenus.

Le cabinet Boris BOUCHET a remis à la collectivité l'avant-projet définitif, qui établit les plans du projet et définit le coût d'objectif des travaux.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une intervention de la DETR (en deux phases), du Département (en deux phases) et de la Région, dans le cadre du contrat Ambition Région.

## ACCEPTATION DE DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal accepte la délégation permanente du Droit de Préemption Urbain proposé par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au bénéfice de la Commune pour les zones UA-UB-UBe-UH-AU-AUa. Le D.P.U. est en revanche toujours exercé par le Président de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les zones suivantes : UI-AUI

## NUMÉROTATION DES RUES

Afin de répondre aux besoins de la Poste et des livreurs et pour pallier l'absence d'indication des GPS, la commune instaurera la numérotation des lieux-dits et des rues pour ceux qui n'en sont pas encore dotés. Les commerces, les services et logements sur la Place seront également numérotés.

## ACHAT ILLUMINATIONS

Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'achat et le remplacement d'illuminations des rues pour les fêtes de fin d'année.

## CRÉATION D'UN COMITÉ DE JUMELAGE

Le Conseil Municipal approuve la création d'un Comité de Jumelage avec le village de BRUFF en Irlande.

Un RÉFÉRENT ATTRACTIVITÉ ET ACCUEIL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE est désigné par le Conseil Municipal.

## RENOUVELLEMENT CONTRAT INFORMATIQUE ÉCOLES

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat informatique des écoles avec le même prestataire.

## INSTALLATION DES VIDÉO PROJECTEURS AUX ÉCOLES

Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'installation des vidéo-projecteurs dans les 3 classes de l'école élémentaire.

## DÉRASEMENT DES ACCOTEMENTS ET CURAGE DE FOSSÉS - CHEMINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accepte le devis pour le dérasement avec évacuation des terres et curage de fossés sur 500 m.

## CONTRAT GAZ SALLE SOCIOCULTURELLE ET STADE

Le Maire est autorisé à mettre fin au contrat gaz en cours et à lancer une consultation pour un contrat de fourniture de gaz et d'entretien des citernes.

## INSTALLATION CHAUFFE EAU PLATEAU SPORTIF

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour le remplacement du chauffe eau gaz au Plateau sportif.

## INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que l'ACSG a obtenu le label École française de vélo, attribué par la Fédération française de cyclotourisme.
- Le conseil municipal remercie le Comité des Fêtes pour le don de matériel suite à sa dissolution définitive. Il remercie également l'association A3PSG pour le don fait à la commune dans le but de rénover la baie axiale du chœur de l'église Saint Julien.
- Le Festival sous les étoiles est programmé en juillet et août.
- Des devis ont été demandés pour l'installation de panneaux touristiques d'accueil aux entrées du village sur la RN7.
- Des devis seront demandés pour la création d'un point d'eau et de toilettes en haut du parc derrière la salle des fêtes.
- La Commune souhaite poser sa candidature auprès du CAUE de l'Allier pour figurer au programme des balades-chasses aux trésors Pépit. Le questionnaire est déjà en partie prêt suite à la chasse aux trésors organisée lors des Journées du Patrimoine en 2019.
- Une réunion est programmée pour la préparation de la fête patronale.
- L'effectif des élèves sera en baisse à la rentrée. Changement d'une enseignante à l'école élémentaire. La cour de récréation de l'école maternelle sera réaménagée : retrait du bitume et création d'espaces avec des îlots.
- Suite à la réflexion sur la transition énergétique et au passage d'un technicien du SDE03, celui-ci établira une fiche par bâtiment communal avec état des lieux et préconisations.
- Le conseil municipal est préoccupé par les dégradations de plus en plus nombreuses sur les bâtiments et équipements communaux (salle socioculturelle, lavoir, monument aux morts...)